



Union Locale de Grenoble

Grenoble, le 21 décembre 2011

A Monsieur le Président de la République Française

A Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Encore une fois, je suis obligé de vous écrire car la situation et la communication gouvernementale concernant le **conflit social qui a lieu actuellement dans les aéroports sont totalement insoutenables.**

En effet, vous faites preuve - une fois encore - d'un manque total de discernement, de connaissance du droit du travail et du droit de grève.

La situation actuelle est due à la non prise en compte par les directions des entreprises de sureté des aéroports du dépôt de préavis de grève qui est imposée 7 jours avant le déclenchement de celle-ci.

Pour rappel, une notification de préavis doit **permettre d'enclencher des négociations et de trouver une issue à un éventuel conflit. Au lieu de cela, les directions patronales ont fait le choix d'ignorer, et de banaliser la procédure.**

Cela me rappelle la position qu'a tenue votre gouvernement quant à la conduite de la réforme des retraites en 2010 !

Il est donc impossible de s'entendre dire aujourd'hui, après 6 jours de conflit, que la négociation ne pourra avoir lieu qu'après la reprise du travail. Cela s'appelle du chantage !

D'ailleurs, comment se fait-il que - dans un pays comme la France - lorsqu'il y a une grève que personne ne remarque, vous voulez remplacer des grévistes par la police ou la gendarmerie ?

Il y a quelques jours, le gouvernement communiquait sur un mouvement à bout de souffle, proche de la reprise et peu développé sur le territoire mais il n'en n'est rien, bien au contraire.

Aujourd'hui, le conflit s'élargit à des aéroports sur l'ensemble du pays. Cette situation marque votre impuissance mais aussi celle du patronat à gérer un conflit social d'une telle ampleur, engendré par votre mépris des relations sociales.

.../...

Bourse du Travail – 32 av. de l'Europe – 38 030 Grenoble Cedex 2

 : 04.76.09.65.54  : 04.76.33.13.99  : ulgrenoble@cgtisere.org

Quant aux méthodes démagogiques que vous tentez de mettre en place pour casser la grève, elles ont déjà essuyées les plâtres de l'OIT et notamment pour les réquisitions que vous avez opérées durant le conflit des retraites en 2010.

Aujourd'hui, vous voulez vous mettre en opposition avec le droit de grève et provoquer une entrave en remplaçant des personnels grévistes sur leurs postes de travail, ce qui va totalement à l'encontre du Code du Travail.

Ne serait-il pas plus juste de pénaliser les entreprises qui ne respectent pas le cadre de la négociation sociale et collective afin de ne pas arriver à de telles crises ?

En tout cas, ces dernières restent totalement inaudibles dans la période et ont vraiment besoin de votre aide et de vos projets de lois pour combattre l'action syndicale.

Mais sachez que le monde du salariat peut à tout moment faire tomber une politique d'entreprise ou un gouvernement ! L'actualité internationale récente nous l'a démontré.

Quant à l'Union Locale CGT de Grenoble, elle soutient largement le mouvement des agents de la sureté des aéroports et demande - comme la Confédération CGT - une sortie de crise par la négociation et l'aboutissement des revendications légitimes et justes de ces salariés.

Je ne vous fais pas part de mes salutations, ni des formules de politesses protocolaires la situation étant trop grave.


Pierre GERMAIN-BONNE

Secrétaire Général Union Locale CGT de Grenoble



UL CGT DE GRENOBLE
BOURSE DU TRAVAIL
32 Av de l'Europe
38030 GRENOBLE CEDEX 2

Bourse du Travail – 32 av. de l'Europe – 38 030 Grenoble Cedex 2

 : 04.76.09.65.54  : 04.76.33.13.99  : ulgrenoble@cgtisere.org